

SEANCE DU 7 DECEMBRE 2015

Présents : MM LALA-LAFFONT Maryse, BAREIL Bruno, SELARIES Pierre, BAREIL Marc, FONTES Jean-Marc, JESUPRET Suzanne, FOURQUET Dominique , DEVEYER Nicole
Absents (représentés) : MM DERKAOUI Abdelkader
Absents : MM

- **DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE**

Budget eau assainissement

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
23	2315	012	INSTAL.TECH.,MATERIEL &OUTILLAGE INDUSTRIELS	30 000.00
Total				30 000.00

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
040	2315	012	Installations, matériel et outillage techniqu...	-30 000.00
Total				-30 000.00

Budget principal

COMPTES DEPENSES

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
011	6358		IMPOTS AUTRES DROITS	1 520.00
011	61522		ENTRETIEN DE BATIMENTS	785.00
66	6688		Autres	90.00
Total				2 395.00

COMPTES RECETTES

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
74	7411		DOTATION FORFAITAIRE	2 395.00
Total				2 395.00

Voté à l'unanimité.

- **REFECTION DU MUR DE LA BRECHE - MARCHE**

Madame le Maire rappelle aux conseillers qu'il est nécessaire de de déterminer le type de procédure retenue pour réaliser les travaux de réfection du mur de la Brèche.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'utiliser la procédure de marché adaptée pour la réalisation de ces travaux.
- donne tout pouvoir à Madame le Maire pour entreprendre les démarches et signer les pièces du marché.

Voté à l'unanimité.

- **RETROCESSION D'UNE PARTIE DE VOIRIE COMMUNALE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Madame le Maire indique que, 265 ml de voirie communale avait été exclus de la voirie communautaire, chemin de Fontorbe lors du transfert d'une partie de la voirie communale à la Communauté de Communes Piège Lauragais Malepère et qu'il pourrait être pertinent de transférer cette voirie exclue à la CCPLM.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- donne son accord pour transférer les 265 ml exclus à la CCPLM.
- donne tout pouvoir à Madame le Maire pour entreprendre les démarches nécessaires.

Voté à l'unanimité.